

## DELEGATION DE SIGNATURE

Pôle Soins et Parcours Patients  
*Direction des Soins*  
*Direction des Parcours Patients*

Décision n° 2023-84

**LE DIRECTEUR GENERAL,  
CHEVALIER DE LA LEGION D'HONNEUR,**

**Vu** le Code de la santé publique, notamment pris en ses articles L. 6143-7 et suivants, et D. 6143-33 et suivants,

**Vu** le Décret n°91-155 du 06 février 1991 relatif aux dispositions générales applicables aux agents contractuels de la fonction publique hospitalière ;

**Vu** le Décret du Président de la République en date du 21 août 2023 nommant M. Didier RENAUT en qualité de Directeur Général du CHU Amiens-Picardie à compter du 06 septembre 2023 ;

**Vu** l'Arrêté du Centre National de Gestion en date du 24 août 2023 affectant M. Didier RENAUT au sein de la Direction commune constituée par le CHU Amiens-Picardie, le CH de Doullens, le CHI de Montdidier-Roye et l'EHPAD de Domart-en-Ponthieu à compter du 06 septembre 2023 ;

**Vu** la Note de service n°1/12 en date du 02 janvier 2012 annonçant la prise de fonctions de Mme Thérèse ROMA en qualité de Coordinatrice Générale des Soins à compter du 02 janvier 2012 ;

**Vu** la Note de service n°36/22 du 11 avril 2022 annonçant la prise de fonctions de Mme Claude LEMAIRE en qualité de Directrice des Soins placée sous la coordination de Mme Thérèse ROMA à compter du 11 avril 2022 ;

**Vu** l'Arrêté du Centre National de Gestion en date du 09 mars 2023 annonçant le détachement de Mme Stéphanie SAMYN dans le corps des Directeurs d'Hôpital en qualité de Directrice Adjointe au CHU Amiens-Picardie, au Centre Hospitalier de Doullens, au Centre Hospitalier Intercommunal Montdidier-Roye et à l'EHPAD de Domart en Ponthieu pour une période de 5 ans ;

**Vu** l'Arrêté du Centre National de Gestion en date du 10 mars 2023 nommant Mme Stéphanie SAMYN en qualité de Directrice Adjointe au CHU Amiens-Picardie, au Centre Hospitalier de Doullens, au Centre Hospitalier Intercommunal Montdidier-Roye et à l'EHPAD de Domart en Ponthieu ;

**Vu** la Note de service n°37/23 du 31 mars 2023 annonçant la prise de fonctions de Mme Stéphanie SAMYN en qualité de Directrice Adjointe, Directrice chargée des Parcours Patients et des Relations avec les Usagers à compter du 3 avril 2023 ;

**Vu** l'Organigramme fonctionnel du Pôle Soins et Parcours Patients

### **DECIDE**

#### **Article 1<sup>er</sup> - OBJET**

**La présente décision précise les modalités de délégation de signature de M. Didier RENAUT, Directeur Général du CHU Amiens-Picardie, du CH de Doullens, du CHI Montdidier Roye et de l'EHPAD de Domart en Ponthieu.**

Elle annule et remplace les précédentes délégations relatives au même domaine.

S'agissant d'une délégation de signature, le Directeur Général peut évoquer toute affaire relevant des matières ci-dessous. Le délégataire peut également soumettre au Directeur Général ou au Directeur Général Adjoint, tout dossier relevant de son domaine délégué qui nécessiterait un examen spécifique ou justifierait d'un visa par ses soins.

## **Article 2 – DELEGATAIRES AU TITRE DE LA DIRECTION DES SOINS**

Délégation permanente est donnée à :

**Alinéa 1** : Mme Thérèse ROMA, Coordinatrice Générale des Soins, Coordinatrice du Pôle « Soins et Parcours Patients », à l'effet de signer au nom de M. Didier RENAUT, Directeur Général, les actes, correspondances et documents suivants :

### **2.1.1 Tous les documents relatifs à la gestion de la Direction des soins à l'exception des documents suivants :**

- Les marchés publics
- L'ensemble des bons de commande (fournitures, prestations, équipements) et des ordres de service (travaux)
- Les mémoires en réponse dans le cadre d'un contentieux
- Les sanctions disciplinaires

### **2.1.2 Toutes les correspondances internes et externes concernant la gestion de la Direction des soins à l'exception des actes et correspondances engageant le CHU dans ses relations avec :**

- Les autorités gouvernementales, les autorités administratives et judiciaires, les membres du corps préfectoral, les élus locaux et nationaux (y compris les réponses aux recommandations de recrutement), les autorités universitaires, les directeurs généraux de CHU et les Directeurs des établissements de santé partenaires qu'ils soient publics ou privés
- Les Présidents, Vice-Présidents et membres des Conseils de surveillance
- La presse écrite, audiovisuelle, internet
- Les Présidents de CME et Directeurs des UFR

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Thérèse ROMA, délégation de signature est donnée pour les documents mentionnés à l'alinéa 1 pour lesquels Mme ROMA a délégation de signature, à Mme Claude LEMAIRE.

**Alinéa 2** : Mme Claude LEMAIRE, Directrice des Soins, à l'effet de signer au nom de M. Didier RENAUT, Directeur Général, les actes, correspondances et documents suivants :

### **2.2.1 Tous les documents relatifs à la gestion de la Direction des soins à l'exception des documents suivants :**

- Les marchés publics
- L'ensemble des bons de commande (fournitures, prestations, équipements) et des ordres de service (travaux)
- Les mémoires en réponse dans le cadre d'un contentieux
- Les sanctions disciplinaires

### **2.2.2 Toutes les correspondances internes et externes concernant la gestion de la Direction des soins à l'exception des actes et correspondances engageant le CHU dans ses relations avec :**

- Les autorités gouvernementales, les autorités administratives et judiciaires, les membres du corps préfectoral, les élus locaux et nationaux (y compris les réponses aux recommandations de recrutement), les autorités universitaires, les directeurs généraux de CHU et les directeurs des établissements de santé partenaires qu'ils soient publics ou privés
- Les Présidents, Vice-Présidents et membres des Conseils de surveillance
- La presse écrite, audiovisuelle, internet
- Les Présidents de CME et Directeurs des UFR

En cas d'absence ou d'empêchement de **Mme Claude LEMAIRE**, délégation de signature est donnée pour les documents mentionnés à l'alinéa 2 pour lesquels Mme LEMAIRE a délégation de signature, à **Mme Thérèse ROMA**.

La signature des délégataires devra être précédée de la mention « Pour le Directeur Général du CHU Amiens-Picardie, et par délégation » et préciser les fonctions, nom et prénom du signataire.

### **Article 3 – DELEGATAIRES AU TITRE DE LA DIRECTION DES PARCOURS PATIENTS**

Délégation permanente est donnée à :

**Mme Stéphanie SAMYN**, Directrice des Parcours Patients à l'effet de signer au nom de **M. Didier RENAUT**, Directeur Général, les actes, correspondances et documents suivants :

**3.1 Tous les documents relatifs à la gestion de la Direction des Parcours Patients à l'exception des documents suivants :**

- Les marchés publics
- L'ensemble des bons de commande (fournitures, prestations, équipements) et des ordres de service (travaux)
- Les mémoires en réponse dans le cadre d'un contentieux
- Les sanctions disciplinaires

**3.2 Toutes les correspondances internes et externes concernant la gestion de la Direction des Parcours Patients à l'exception des actes et correspondances engageant le CHU dans ses relations avec :**

- Les autorités gouvernementales, les autorités administratives et judiciaires, les membres du corps préfectoral, les élus locaux et nationaux (y compris les réponses aux recommandations de recrutement), les autorités universitaires, les directeurs généraux de CHU et les Directeurs des établissements de santé partenaires qu'ils soient publics ou privés
- Les Présidents, Vice-Présidents et membres des Conseils de surveillance
- La presse écrite, audiovisuelle, internet
- Les Présidents de CME et Directeurs des UFR

En cas d'absence ou d'empêchement de **Mme Stéphanie SAMYN**, délégation de signature est donnée pour les documents mentionnés à l'article 3 pour lesquels Mme SAMYN a délégation de signature à **Mme Thérèse ROMA** et **Mme Claude LEMAIRE**.

La signature des délégataires devra être précédée de la mention « Pour le Directeur Général du CHU Amiens-Picardie, et par délégation » et préciser les fonctions, nom et prénom du signataire.

### **Article 4 - EFFET ET PUBLICITE**

La présente décision de délégation de signature est applicable à compter de sa publication la rendant consultable.

Elle fera par ailleurs l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs de la Préfecture de la Somme.

Cette délégation est consentie pour le temps de l'affectation sur leur poste de **Mme Thérèse ROMA**, Coordinatrice Générale des Soins, Coordinatrice du Pôle « Soins et Parcours Patients », **Mme Claude LEMAIRE**, Directrice des Soins, **Mme Stéphanie SAMYN**, Directrice des Parcours Patients.

Elle cessera automatiquement pour le ou les délégataire(s) concerné(s) en cas de changement d'affectation ou de départ de l'établissement.

Elle sera transmise au comptable de l'établissement.



Fait à Amiens, le 06 septembre 2023.



Le Directeur Général

Didier RENAUT

A handwritten signature in blue ink, appearing to read "Didier Renaud", written over the printed name.

La Coordinatrice Générale des Soins

A handwritten signature in blue ink, appearing to read "Thérèse Roma", written over the printed name.

Thérèse ROMA

La Directrice des Soins

A handwritten signature in blue ink, appearing to read "Claude Lemaire", written over the printed name.

Claude LEMAIRE

La Directrice Adjointe

A handwritten signature in blue ink, appearing to read "Stéphanie Samyn", written over the printed name.

Stéphanie SAMYN